



VILLE-ÉVRARD
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ



ISGS – INFIRMIER (ERE) aux urgences psychiatriques

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ DE VILLE-EVRARD

202 Avenue Jean Jaurès
93330 NEUILLY SUR MARNE
Standard téléphonique : 01 43 09 30 30



Hopital Delafontaine
Rue Delafontaine – Saint Denis

En transport :

En Voiture :

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement dessert 34 communes du département de la Seine-Saint-Denis. Son offre de soins est organisée selon un découpage territorial par secteur. Sur chaque secteur existe au moins une structure de consultations (centre médico-psychologique) et une structure alternative à l'hospitalisation temps complet qui peut-être un centre d'accueil thérapeutique à temps partiel et/ou un hôpital de jour. Pour la prise en charge des urgences, les patients sont orientés vers des centres d'accueil et de crise ou bien les services d'urgence des hôpitaux généraux. Pour les hospitalisations temps complet, l'établissement dispose de 4 sites. Enfin quelques secteurs proposent sur leurs territoires d'autres modes de prises en charge comme des appartements thérapeutiques, un centre de cure ambulatoire, des hospitalisations à domicile. L'établissement gère également une maison d'accueil spécialisée (M.A.S.) « le Mas de Lisle », structure médico-sociale pour adultes handicapés et deux écoles : un institut de formation en soins infirmiers (IFSI) et une école de cadres de santé (IFCS).

Le secteur : 93G04

La Courneuve, Dugny, Stains

Une équipe pluriprofessionnelle (psychiatres, infirmiers, psychologues, ergothérapeutes, psychomotricien, éducatrice spécialisée, assistantes sociales, cadres de santé, secrétaires médicales) est à la disposition des Courneuviens, des Dugnysiens et Stanois, à partir de l'âge de 16 ans. Elle accueille dans le cadre du service public toutes demandes relatives à des troubles psychiatriques ou à des difficultés psychologiques. En fonction des besoins propres à chaque patient, sont mis en œuvre des soins diversifiés dans un but de prévention, de traitement adapté et de meilleure insertion familiale et sociale.

Des partenariats sont mis en place avec des médecins de ville, des services médico-sociaux, municipaux et des associations.

Assistante du chef de pôle : Marie-Christine Marchet 01 49 71 71 22
mc.marchet@epsve.fr

Responsable du pôle/secteur : Dr Fayçal Mouaffak

LES CONTACTS :

- Coordonnatrice générale des soins
– Madame Nadine CHASTAGNOL –
n.chastagnol@epsve.fr
- Directrice des soins – Madame
Marie Paule BOISSEL
m.camalet@epsve.fr
- Secrétariat de la direction -
Madame Lanoue et Madame
Poullain
directionsoins@epsve.fr
01 43 09 32 33 / 33 54
- Direction des Ressources Humaines
– secrétariat –
drh@epsve.fr
01 43 09 32 61 - 33 53





IDENTIFICATION DU POSTE

Position dans la structure : Autorité hiérarchique dans le pôle: <ul style="list-style-type: none">- Cadre supérieur de santé- Cadre de santé Au niveau institutionnel : <ul style="list-style-type: none">- Directrice des soins- Coordinatrice des soins Liaisons fonctionnelles : Interne au pôle : Le chef de pôle, Les Praticiens Hospitaliers responsables d'UF, L'Équipe Paramédicale : Infirmiers et aides-soignants, Les secrétaires Externe au pôle : équipes médicales et paramédicales des autres pôles service des admissions, Formation Permanente, Médecine du travail. Externe à l'établissement : Équipes médicales et paramédicales, logistiques de l'Hôpital Delafontaine, les municipalités, la justice, Hôpitaux et cliniques privées Familles et proches des malades, tuteurs, ASE, IPPP, médecins généralistes, psychiatres privés, institutions spécialisées, maisons de retraite, etc.	Horaire de travail : Poste de nuit 20 heures 30 - 8 heures 30 Description synthétique du poste : Assurer la prise en charge psychiatrique et la surveillance des patients orientés vers le SAU. Dans l'ensemble de ces activités, les infirmiers et infirmières sont soumis au respect des règles professionnelles et notamment du secret professionnel. L'infirmier travaille en collaboration étroite avec les équipes des urgences somatiques (article R.4311-1 du code de la santé publique). Une mobilité interne au pôle de psychiatrie peut être demandée en fonction des besoins et de la charge de travail.
---	--

MISSIONS DU POSTE ET COMPETENCES REQUISES

Les missions attendues s'inscrivent dans le rôle propre de l'infirmier au regard du décret de compétence. Elles répondent à un besoin nouveau dans le cadre de l'évolution du projet médical au sein des urgences.

[En préambule il est rappelé que les patients restent sous la responsabilité des équipes des urgences somatiques. L'infirmier de nuit présent vient en soutien de ces équipes et du psychiatre pour les actes relevant de son rôle propre ou sur prescription du psychiatre.](#)

- Entretien d'accueil en binôme avec le psychiatre
- Soutien psychologique aux patients en attente de prise en charge ou au cours de la prise en charge
- Soins de confort et de nursing pour les patients en attente d'une hospitalisation dans un service de psychiatrie
- Administration et Surveillance des traitements prescrits par le psychiatre





Traçabilité des actes infirmiers

- Travail en lien avec le Bureau de la Permanence et de l'Organisation des Soins (BPOS) ou la centrale de nuit pour garantir la poursuite des soins
- Organiser les transferts vers les structures d'aval
- Surveiller l'état de vigilance des patients sous sédation chimique
- Contentionner ou recontentionner un patient (équipement fourni par le CH DELAFONTAINE)
- Apporter une aide aux équipes somatiques dans la réalisation de leurs soins chez les patients agités ou délirants
- Surveiller les constantes
- Surveiller les points de contact pour les patients contentonnés
- Transmettre au psychiatre présent toute observation dans l'évolution de l'état clinique du patient
- Transmettre aux équipes du soin somatique tous éléments utiles dans la prise en charge

Qualifications :

Diplômes : IDE. 2 ans d'expérience en psychiatrie sont nécessaires

Connaissances approfondies : Soins, législation de la profession IDE, connaître la législation liée aux droits du patient en psychiatrie.

Connaissances détaillées : connaître les outils méthodologiques relatifs à la démarche de soins, connaître les règlements et protocoles en vigueur dans le service, avoir des connaissances sur les pathologies prises en charge dans l'unité, connaître les différents courants de pensée et approches thérapeutiques liés à la santé mentale, communication, relations interpersonnelles
Avoir une connaissance du réseau hospitalier et de la sectorisation

Connaître les différents modes d'hospitalisation et les procédures de mise en place

Compétences requises :

Savoirs faire :

Dans son domaine de compétences : appliquer les protocoles de l'unité concernant les soins techniques et relationnels l'hygiène et la sécurité, savoir conduire les différents entretiens infirmiers, savoir pratiquer la relation d'aide, savoir planifier et organiser son travail, savoir transmettre les informations, par écrit et par oral, savoir être à l'écoute des patients, instaurer une relation de confiance et d'accompagnement, savoir utiliser les logiciels informatiques installés dans l'unité.

Savoirs être :

Disponibilité, autonomie, empathie et écoute vis à vis du patient, de son entourage, capacité à travailler en équipe, capacité à agir de façon pertinente dans son rôle, respect des valeurs et règles professionnelles, contrôle de soi, capacité d'adaptation, esprit de synthèse, capacité à prendre des responsabilités en adéquation avec l'organisation et les objectifs de l'unité, savoir faire preuve d'initiative, savoir collaborer avec tous les partenaires du soin

Particularités du poste :

Accompagnement à la prise de poste

- Mesures de préventions mise en place : formations

EVOLUTIONS PROFESSIONNELLES





VILLE-EVRARD
ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ PUBLIQUE

Cadre de santé en unité de soins

